



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

## PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 7 avril 2009, a adopté le règlement suivant :

No. 2009-119 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 16 avril 2009

  
JULIE LÉTOURNEAU  
Directrice générale / secrétaire-trésorière